



CommuniquÃ© d'ATTAC: Crimes de guerre Ã Gaza : les responsables israÃ©liens doivent en rÃ©pondre devant la CPI

Description



Crimes de guerre Ã Gaza : les responsables israÃ©liens doivent en rÃ©pondre devant la CPI

CommuniquÃ© 13 aoÃ»t 2014

Depuis plus d'un mois, Gaza croule sous le dÃ©luges des bombes et sous les incursions terrestres de lâ'armÃ©e israÃ©lienne, qui ont tuÃ© 1900 Palestiniens.

La communautÃ© internationale ne prend aucune mesure pour stopper cette agression et les crimes de guerre qu'elle occasionne. 85% des victimes et des blessÃ©s sont des civils, dont plus de 400 enfants.

Pendant ce temps, les roquettes du Hamas, supposÃ©es justifier lâ'opÃ©ration israÃ©lienne, ont fait trois victimes civiles. C'est d'Ã©jÃ trop, mais la disproportion est absurde et Ã©crasante. MalgrÃ© ces crimes de guerre, la communautÃ© internationale se contente de vagues appels au calme, organisant ainsi lâ'impunitÃ© de lâ'Ã©tat d'IsraÃ©l au mÃ©pris du droit international et du droit humanitaire.

Le peuple Palestinien exerce depuis 1948 son droit Ã la rÃ©sistance pour se libÃ©rer de lâ'occupation illÃ©gale et du joug colonial. Attac lui exprime sa totale solidaritÃ© et soutient la plainte dÃ©posÃ©e par le ministre de la Justice du gouvernement d'union et par le procureur de la Bande de Gaza devant la Cour pÃ©nale internationale (CPI). Devant lâ'inaction internationale, il s'agit d'une des seules voies existant pour mettre en cause lâ'impunitÃ© des dirigeants israÃ©liens et

pour donner aux victimes accès à la justice.

Attac demande au gouvernement français de cesser de soutenir la politique israélienne et de prendre des initiatives internationales fortes pour obtenir :

l'arrêt immédiat et définitif des bombardements et des incursions terrestres sur la Bande de Gaza

une enquête internationale pour établir les responsabilités israéliennes dans les violations du droit international et humanitaire

la fin du blocus illégal de la Bande de Gaza

une force internationale sous l'égide de l'ONU pour protéger la population palestinienne de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie

la fin de la colonisation israélienne en Cisjordanie

la reconnaissance effective du droit à l'autodétermination du peuple palestinien
la fin de toute coopération militaire et des ventes d'armes à Israël

la suspension, sans délai, de l'accord d'association entre l'Union Européenne et l'État d'Israël tant que cet État ne se conforme pas au droit international
la convocation urgente d'une réunion des hautes parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève

Attac appelle tous ses adhérents à renforcer la campagne internationale BDS (Boycott-désinvestissement-sanction) que mène la société civile internationale pour contraindre Israël à changer de politique.

Attac engage tous ses membres à signer la pétition adressée à la Procureure de la Cour pénale internationale : <http://icc4israel.wesign.it/fr>

Attac France

membre du collectif pour une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens
membre de la campagne BDS France

date création
2014/08/13